



FEDERATION EUROPEENNE DE KARATE-DO ET ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS

ATTESTATION 2017-2018

Je soussigné Patrice Ligneul, Secrétaire Général de la FEKAMT dont le siège est 32 Avenue Félix Faure, 75005 Paris que le club KARATE DO 26 à Montélimar, et animé par M. Gilles Florent est régulièrement affilié à la FEKAMT en 20176-2018 et ses activités sportives sont donc couvertes par la Mutuelle des Sportifs au titre de la FEKAMT pour ses licenciés.

avec les numéros de contrats suivants :

Contrat « Individuelle Accident » : 690 N

Contrat « Responsabilité Civile » : 116 434 948

Un avenant « séance découverte » est aussi accessible pour couvrir les risques afférents aux débutants qui veulent tester les arts martiaux enseignés par ce club sur le tapis avant inscription définitive.

(Tous ces renseignements sont en ligne sur le site de la FEKAMT www.fekamt.com)

Les stages ou compétitions sont couverts sous réserve que les manifestations <u>soient organisées</u> par la Fédération et/ou clubs affiliés. De même, l'ensemble des participants devront être licenciés.

MUTUELLE DES SPORTIFS, 2-4, rue Louis David, 75782 Paris Cedex 16

Tél: 01 53 04 86 16

Patrice LIGNEUL Secrétaire Général F.E.K.A.M.T 5 Dan RENSHI, DEJPS KARATE